

Date de dépôt: 14 mai 2002

Messagerie

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat accordant une subvention extraordinaire de 300 000 F à l'association Mandat International au titre de soutien cantonal pour l'organisation à Genève du Forum Mondial de la Société Civile

Rapporteur: M. Bernard Lescaze

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances dans sa séance du 27 mars 2002 a examiné le projet de loi ci-dessus en présence de MM. Robert Hensler, chancelier, Jean Paul Pangallo, directeur du budget (DF), Jean-Luc Chopard, chef du protocole, Maurice Fiumelli, directeur administratif et financier, ainsi que de M. Sébastien Ziegler, pour l'association Mandat International, organisatrice de la manifestation.

Introduction

M. Ziegler précise que la manifestation prévue a été initiée suite au Forum du Millenium qui a réuni à New York, en mai 2000, environ 1300 représentants d'ONG du monde entier dans le but de faire un certain nombre de recommandations sur les réformes des Nations Unies à entreprendre afin de favoriser la coopération avec la société civile. A ce moment-là a surgi la proposition d'une réunion à Genève pour intégrer l'ensemble des agences spécialisées, notamment l'OMS, l'UIT, le HC des droits de l'homme, etc.

Cette initiative a reçu des réponses positives de nombreuses organisations et elle a abouti à la constitution d'un groupe de travail préparatoire réunissant plus de 500 organisations en provenance de plus de 80 pays. En juillet 2001, les objectifs du forum ont été adoptés. En premier lieu, il s'agit d'un forum apolitique qui n'a pas pour but de trancher sur des questions de fond, notamment sur la globalisation, mais va travailler sur les mécanismes de coopération entre la société civile et les organisations internationales. Un des enjeux du forum est également d'envisager la constitution d'un forum permanent qui favoriserait cette coopération. Parmi les activités prévues au cours du forum qui se tiendra du 14 au 19 juillet 2002, il y aura notamment des formations organisées tant par les agences spécialisées que par les ONG. Un forum des jeunes se tiendra du 10 au 15 juillet 2002. En résumé, les attentes du forum projettent d'aboutir à un certain nombre de recommandations pour renforcer et améliorer la coopération internationale, favoriser le lancement d'initiatives et la réalisation de partenariats concrets.

Le chancelier souligne que le Conseil d'Etat a souhaité aider la manifestation du Forum Mondial de la Société Civile en faisant une proposition de subvention de 300 000 F. La Confédération devrait suivre à raison de 250 000 F, pour autant que le canton assume sa part. La Ville de Genève participe également à hauteur de 150 000 F. Ce qui est nouveau dans ce type de manifestation c'est la réunion entre les organisations internationales (ONU, OMS, UIT et d'autres encore) avec des ONG. En effet, une des données nouvelles auxquelles sont confrontées les organisations internationales gouvernementales est le fait de savoir comment intégrer la société civile dans leur processus décisionnel. Le forum a précisément la mission de trouver les pistes nécessaires pour faire cohabiter ces deux mondes.

1000 à 1500 personnes sont attendues, ce qui représente un nombre important d'ONG. Dans ce sens, cette manifestation représente une première au niveau du mariage entre organisations internationales et ONG et cela dans le contexte difficile de la concurrence entre villes soucieuses d'accueillir de telles rencontres. C'est dire l'enjeu de la manifestation et la nécessité de montrer le soutien de l'Etat de Genève au travers de la demande de subvention.

Discussion et vote

Plusieurs commissaires s'interrogent sur le sens et l'efficacité de la manifestation. Ils craignent que l'efficacité d'un tel forum soit modeste et que les pays du Sud ne soient pas particulièrement présents. D'autres se

refusent à accepter l'argument de la concurrence faisant remarquer que la situation de Genève permet d'opérer un certain nombre de choix et d'éviter par là même de drainer des manifestations de nouvelles institutions qui se heurtent à la fois à une tendance à la monoculture et à l'exiguïté de son territoire. D'autres commissaires font observer que ce n'est pas tant le phénomène de concurrence, servi à tout propos, qui compte que le but. Or, le but du Forum Mondial de la Société Civile paraît extrêmement intéressant, non pas tant pour l'avenir économique de Genève que pour l'avenir de la planète.

M. Ziegler souligne que chaque année quelque 60 000 à 70 000 délégués non gouvernementaux suivent des conférences à Genève. Ce sont des acteurs importants qui représentent des secteurs différents. Si le terme de « société civile », qui peut hérissier certains, a été choisi plutôt que ONG, c'est précisément parce qu'un certain nombre de délégués représentent autre chose que des ONG, notamment des communautés autochtones ou des centres de recherche. Les critères de choix des participants sont liés à la répartition entre les différents domaines d'activités et les différentes régions géographiques pour avoir, d'une certaine façon, l'ensemble des acteurs non gouvernementaux, toutes tendances, toutes sensibilités confondues.

Plusieurs commissaires s'inquiètent du montant des recettes et des charges. Au niveau des recettes, le montant prévu des inscriptions paraît élevé. M. Ziegler répond que le système retenu permet aux organisations qui ont peu de ressources de participer au forum dans la mesure où la taxe d'inscription est beaucoup plus faible que celles des organisations qui ont des budgets plus importants. La taxe varie entre 100 et 300 dollars par organisation. Certains commissaires émettent quelques doutes sur le budget prévisionnel dès l'instant où l'on peut envisager un coût non négligeable, en termes d'heures supplémentaires de la police, qui n'apparaît nulle part. De même le calcul des charges semble optimiste à d'autres commissaires. M. Ziegler explique que le budget présenté concerne directement la coordination et l'organisation du forum. L'association reçoit effectivement des contributions en nature équivalant à 500 000 F qui n'apparaissent pas dans le total puisqu'elles ne sont pas liées directement à l'organisation. D'autres contributions seront également offertes : formation, interprètes bénévoles, soutien volontaire pour la préparation du forum. Actuellement une vingtaine d'étudiants travaillent, soit à plein temps, soit à mi-temps, pour la préparation du forum sur une base bénévole. Un commissaire s'étonne d'une telle présentation, car le montant de 300 000 F demandé ne représente pas la réalité et il désapprouve ce mode de présentation. Le chancelier reconnaît la justesse de ce point de vue mais il s'agissait de bien dissocier le volet

financier du volet en nature. Ces prestations en nature représentent un apport non négligeable puisqu'elles ont été estimées à plus de 500 000 F alors que le budget global se situe à hauteur de 1 250 000 F. Il convient également de préciser que tout est lié dans les financements tripartites, Confédération, Canton et Ville de Genève. Il peut également y avoir des contributions en nature de la part de chacune des parties d'où la difficulté de les faire figurer dans un budget prévisionnel.

Convaincue de la nécessité de ce projet de loi et au bénéfice des explications ci-dessus, la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, à la majorité des douze commissaires présents au moment du vote par 10 pour (1 AdG, 2 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC, 1 L) et 2 abstentions (2 L) d'adopter ce projet de loi.

Projet de loi (8675)

accordant une subvention extraordinaire de 300 000 F à l'association Mandat International au titre de soutien cantonal pour l'organisation à Genève du Forum Mondial de la Société Civile

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit extraordinaire de fonctionnement

Une subvention extraordinaire unique de 300 000 F est accordée à l'association Mandat International au titre de soutien cantonal pour l'organisation à Genève du Forum Mondial de la Société Civile.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Ce crédit extraordinaire ne figure pas au budget de fonctionnement 2002. Il sera comptabilisé en 2002 sous la rubrique 12.02.00.364.04.

Art. 3 But

Ce soutien cantonal doit être affecté par l'association Mandat International exclusivement à l'organisation du Forum Mondial de la Société Civile à Genève en juillet 2002.

Art. 4 Durée

Ce crédit extraordinaire prendra fin à l'échéance de l'exercice comptable 2002.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 7 octobre 1993.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.